

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : MUREX SAS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 15 BOULEVARD DE L'AMIRAL BRUIX 75116 PARIS Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 3 3 8 6 9 5 8 6 9 0 0 0 7 7 Néant ☐ *

Exercice N clos le 3 10 0 6 19 12 10 12 15

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX	79 238 754	55 371 881			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 974 932	328 757			
	Fonds commercial (1)	AH					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	Terrains	AN					
	Constructions	AP					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR					
	Autres immobilisations corporelles	AT	66 790 575	17 321 666			
	Immobilisations en cours	AV					
	Avances et acomptes	AX	7 960	7 960			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS					
	Autres participations	CU	2 270 890	2 270 890			
	Créances rattachées à des participations	BB					
Autres titres immobilisés	BD	34	34				
Prêts	BF						
Autres immobilisations financières *	BH	3 875 957	3 875 957				
TOTAL (II)		BJ	157 159 102	79 177 145			
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL					
	En cours de production de biens	BN					
	En cours de production de services	BP					
	Produits intermédiaires et finis	BR					
	Marchandises	BT					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	83 889	83 889			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	76 365 125	74 780 076			
	Autres créances (3)	BZ	7 423 346	7 423 346			
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	247 993 181	247 993 181			
	Disponibilités	CF	224 078 737	224 078 737			
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	29 539 927	29 539 927			
	TOTAL (III)		CJ	585 484 205	583 899 156		
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif * (VI)		CN	1 078 720	1 078 720			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	743 722 026	664 155 021			
		IA	79 567 006	664 155 021			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	281 201	(3) Part à plus d'un an :	CR	948 206
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		MUREX SAS		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : . 1 117 600)			DA	1 117 600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	2 153 290
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	111 760
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	1 034 371
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	118 884 770
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	55 371 881
	TOTAL (I)			DL	178 673 671
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	1 607 696
	Provisions pour charges			DQ	6 248 814
	TOTAL (III)			DR	7 856 509
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (3)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	49 945 307
	Dettes fiscales et sociales			DY	167 664 968
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	13 566 414
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	246 427 821
TOTAL (IV)			EC	477 604 510	
Ecart de conversion passif *			ED	20 330	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	664 155 021	
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	477 604 510
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : MUREX SAS							Néant	*
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	biens *	FD	645 485	FE	27 243 879	FF	27 889 365	
	Production vendue	FG	23 327 133	FH	401 522 366	FI	424 849 499	
	services*	FJ	23 972 618	FK	428 766 246	FL	452 738 864	
	Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	39 143 145	
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 742 976	
	Autres produits (1) (11)					FQ	139 636 901	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	633 261 886	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	(114 384)	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	256 935 382	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	10 864 933	
	Salaires et traitements*					FY	148 566 329	
	Charges sociales (10)					FZ	82 918 761	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*					GA	22 804 352
		Sur immobilisations	- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 585 049
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	3 244 569
	Autres charges (12)					GE	9 934 381	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	536 739 374	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	96 522 512	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	56 630 577	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	47 018	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	3 785 386	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	15 286 147	
	Total des produits financiers (V)					GP	75 749 128	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS	14 558 441	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	14 558 441	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	61 190 687	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	157 713 199	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise MUREX SAS

Néant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	8 019 122
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	8 019 122
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	39
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	31 314 516
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	31 314 555
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(23 295 433)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	9 879 912
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	5 653 085
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	717 030 135
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	598 145 365
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	118 884 770
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	134 059 246
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	4 995 807	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives A6 obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
Différences de règlement		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		39	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : MUREX SAS										Néant ☐		*					
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	1 40 095 609		D8	2		D9	3 39 143 145			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	4 978 900		KE			KF	163 080			
CORPORELLES	Terrains						KG			KH			KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ			KK			KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM			KN			KO				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP			KQ			KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS			KT			KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	11 913 638		KW			KX	102 376			
		Matériel de transport *					KY			KZ			LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	50 810 868		LC			LD	8 188 045			
		Emballages récupérables et divers *					LE	11 586		LF			LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH			LI			LJ				
	Avances et acomptes						LK			LL			LM	7 960			
	TOTAL III						LN	62 736 092		LO			LP	8 298 381			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M			8T			
Autres participations						8U	2 270 890		8V			8W					
Autres titres immobilisés						1P	34		1R			1S					
Prêts et autres immobilisations financières						1T	3 735 922		1U			1V	194 671				
TOTAL IV						LQ	6 006 846		LR			LS	194 671				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	113 817 446		ØH			ØJ	47 799 277				
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence						
					par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence										
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN	1		CØ	2		DØ	3 79 238 754		D7	4		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO			LV	167 048		LW	4 974 932		1X			
CORPORELLES	Terrains				IP			LX			LY			LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA			MB			MC				
		Sur sol d'autrui		IR			MD			ME			MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS			MG			MH			MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ			MK			ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU			MM			MN	12 016 014		MO			
		Matériel de transport			IV			MP			MQ			MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW			MS	4 235 938		MT	54 762 976		MU			
		Emballages récupérables et divers*			IX			MV			MW	11 586		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NA			NB			
	Avances et acomptes				NC			ND			NE	7 960		NF			
	TOTAL III				IY			NG	4 235 938		NH	66 798 535		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7			ØW			
	Autres participations				IØ			ØX			ØY	2 270 890		ØZ			
	Autres titres immobilisés				I1			2B			2C	34		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E	54 636		2F	3 875 957		2G			
	TOTAL IV				I3			NJ	54 636		NK	6 146 881		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4			ØK	4 457 621		ØL	157 159 102		ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: MUREX SAS

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise MUREX SAS										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY	8 019 122	EL	15 847 751	EM		EN	23 866 872		
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	4 535 803	PF	277 420	PG	167 048	PH	4 646 175		
TOTAL I		RK	12 554 924	RM	16 125 171	RN	167 048	RO	28 513 047		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	5 795 658	QE	1 426 030	QF		QG	7 221 689		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	41 229 387	QM	5 253 151	QN	4 235 317	QO	42 247 221		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	47 025 046	QV	6 679 181	QW	4 235 317	QX	49 468 910		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	59 579 970	ØP	22 804 352	ØQ	4 402 365	ØR	77 981 957		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2	31 314 516	N3	N4	N5	8 019 122	N6	23 295 394	
Fonds commercial	RP	RQ	RR		RS	RT	RU		RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6		P7	P8	P9		Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	31 314 516	RZ	SB	SC	8 019 122	SD	23 295 394	
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5	Q6	Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		S4		
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5		T6	T7	T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1		
TOTAL II	X2	X3	X4		X5	X6	X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL				NM				NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	31 314 516	NS	NT	NU	8 019 122	NV	23 295 394	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	31 314 516		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	8 019 122		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	23 295 394	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise <u>MUREX SAS</u>								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	32 076 486	TM	31 314 516	TN	8 019 122	TO	55 371 881
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	32 076 486	TS	31 314 516	TT	8 019 122	TU	55 371 881
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B	521 000	4C		4D	521 000
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	174 798	4U	1 078 720	4V	174 798	4W	1 078 720
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4 611 940	4Y	1 636 874	4Z		5A	6 248 814
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	25 008	5W	7 976	5X	25 008	5Y	7 976
	TOTAL II	5Z	4 811 746	TV	3 244 570	TW	199 806	TX	7 856 509
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	1 543 170	6U	1 585 049	6V	1 543 170	6W	1 585 049
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	1 543 170	TY	1 585 049	TZ	1 543 170	UA	1 585 049
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	38 431 402	UB	36 144 134	UC	9 762 097	UD	64 813 439
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	4 829 618	UF	1 742 976			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ	31 322 492	UK	8 044 131			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

[illegible]

[illegible]

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise MUREX SAS

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise MUREX SAS

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise MUREX SAS

[illegible]

Désignation de l'entreprise : MUREX SAS										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	3 875 957	UV	281 201	UW	3 594 756				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	7 797 720		6 849 514		948 206				
	Autres créances clients			UX	68 567 405		68 567 405						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO			Z1									
	Personnel et comptes rattachés			UY	1 407		1 407						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	169 800		169 800						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	2 825 991		2 825 991						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	4 353 662		4 353 662						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	72 486		72 486						
	Charges constatées d'avance			VS	29 539 927		29 539 927						
	TOTAUX			VT	117 204 355	VU	112 661 393	VV	4 542 962				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	49 945 307		49 945 307							
Personnel et comptes rattachés			8C	93 870 652		93 870 652							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	68 346 208		68 346 208							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	50 005		50 005							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	43 911		43 911							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 354 192		5 354 192							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	13 566 414		13 566 414							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			Z2										
Produits constatés d'avance			8L	246 427 821		246 427 821							
TOTAUX			VY	477 604 510	VZ	477 604 510							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise : MUREX SAS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant	*	Exercice N, clos le : 30/09/2025				
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	118 884 770			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	153 776				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	9 645				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	22 575 601	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX					
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3°et 212 bis)*		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	5 653 085			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8		
	à long terme		- imposées aux taux de 0 %							ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme							WN	143 025
			- Plus-values soumises au régime des fusions							WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	7 887 977	
						Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
								TOTAL I		WR	155 307 879	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WU	21 897 104	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV		
			- imposées au taux de 0 %							WH		
			- imposées au taux de 19 %							WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs							XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A			XA	53 799 048		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)										ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									ZY		
	Majoration d'amortissement*									XD		
	Abattement sur le bénéfice * ou exonérations	France Ruralités Revitalisation - FRR) (44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5		XF	
					Société investissements immobilière cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		ZFU-TE (art.44 octies A)	QV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH		XG	79 611 728		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC					
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD					
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance déagée par le report en arrière de déficit		ZI					
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	155 307 879
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI			
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise MUREX SAS

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise MUREX SAS

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>MUREX SAS</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	9 058 971
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
Provision pour perte de change	8X	1 078 720	8Y	174 798	
Provision SAR	8Z	5 357 557	9A	5 058 946	
Provisions pour pensions	9B	6 248 814	9C	4 611 940	
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
Organic	9K	10 599	9L	11 578	
Participation	9M	9 879 912	9N	12 039 842	
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	22 575 601	YO	21 897 104
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise MUREX SAS										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	91 772 672	AFFECTATIONS	- Réserves légales		ZB		
							- Autres réserves		ZD		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	101 167 699		Dividendes		ZE	191 906 000	
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions		ZF		
	TOTAL I			ØF	192 940 371		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	192 940 371	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7							YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance							YT	32 880 093	
		— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8							XQ	17 248 658	
		— Personnel extérieur à l'entreprise							YU	2 623 527	
		— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	1 162 971	
		— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV	31 726 600	
		— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES							ST	171 293 534	
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	256 935 382	
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	1 431 934	
		— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS							9Z	9 432 999	
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	10 864 933	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	3 886 721		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	9 024 726		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*							ØB	128 650 639		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*							ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP					— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0		ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH			
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA			Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL		JL		
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC		JC				
Groupe : résultat d'ensemble. JD			Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO		JO				
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF		JF				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 0			N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : MUREX SAS

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
		i	f	n	...	†
I - Immobilisations *	1	Matériels d 30092025	4 235 938	4 235 317		620
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
				S			
‡		q	r	19%	15 % ou 12,8 %	0 %	⓫
I - Immobilisations *	1	39 332	38 712				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) Ⓢ		38 712				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) Ⓣ		(A)	(B)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% Ⓤ			(Ventilation par taux)				

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise MUREX SAS

[illegible]

Désignation de l'entreprise : MUREX SAS		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant	☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée N-1					
	N-2					
	N-3					
	Sur 10 ans ou sur une durée N-4					
	différente (art.39 quaterdecies N-5					
	1 ter et 1 quater du CGI) N-6					
	(à préciser) au titre de : N-7					
	N-8					
N-9						
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

Désignation de l'entreprise : MUREX SAS

Néant ☒ *

☒ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

- Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 % .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ☒ .

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☒ .

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
•		,	f	”
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. o = k + l - m - n
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
•		,	f	”	...	†
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

N° 2059-D-SD2025

Désignation de l'entreprise : <u>MUREX SAS</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice •	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ,	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		donnant lieu à complément d'impôt f	ne donnant pas lieu à complément d'impôt „	...		

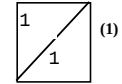
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : MUREX SAS				Néant ☐ *		
Exercice ouvert le : 01102024		Et clos le : 30092025		Durée en nombre de mois 1 2		
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel : *				YP	1 200	
dont apprentis				YF	23	
dont handicapés				YG	3	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	452 738 864	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK	134 059 246	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	38 712	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX	586 836 822	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	5 577 655	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	10 136 345	
Subventions d'exploitation reçues				OF		
Variation positive des stocks				OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 2				OM	15 714 000	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾						
Achats				ON	16 407 003	
Variation négative des stocks				OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	221 755 627	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	18 251	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	9 933 761	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
TOTAL 3				OJ	248 114 642	
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	354 436 181
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	354 436 181	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	586 836 822	
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	1 200	
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX		
Période de référence	GY	du	01102024	GZ	au 30092025	
Date de cessation				HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30092025 N° SIRET 33869586900077

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE MUREX SAS

ADRESSE (voie) 15 BOULEVARD DE L'AMIRAL BRUIX

CODE POSTAL 75116 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	5588
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	5588

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SA	Dénomination	MUREX INTERNATIONAL LUXEMBOURG		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100,	Nb de parts ou actions	5588
Adresse :	N° 69 B	Voie	BOULEVARD DE LA PETRUSSE		
	Code Postal 2320	Commune	LUXEMBOURG	Pays	LU
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
	Nom d'usage		% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
	Nom d'usage		% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1

1

(1)

Néant

*

EXERCICE CLOS LE

3

0

0

9

2

0

2

5

N° SIRET

3

3

8

6

9

5

8

6

9

0

0

0

7

7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

MUREX SAS

ADRESSE (voie)

15 BOULEVARD DE L'AMIRAL BRUIX

CODE POSTAL

75116

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique	STE	Dénomination	MUREX NORTH AMERICA INC.											
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention	100		
Adresse :	N°	810		Voie	7th avenue, 14th floor									
	Code Postal	10019		Commune	NEW YORK					Pays				
Forme juridique		Dénomination												
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention			
Adresse :	N°			Voie										
	Code Postal			Commune						Pays				
Forme juridique		Dénomination												
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention			
Adresse :	N°			Voie										
	Code Postal			Commune						Pays				
Forme juridique		Dénomination												
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention			
Adresse :	N°			Voie										
	Code Postal			Commune						Pays				
Forme juridique		Dénomination												
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention			
Adresse :	N°			Voie										
	Code Postal			Commune						Pays				
Forme juridique		Dénomination												
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention			
Adresse :	N°			Voie										
	Code Postal			Commune						Pays				
Forme juridique		Dénomination												
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention			
Adresse :	N°			Voie										
	Code Postal			Commune						Pays				
Forme juridique		Dénomination												
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention			
Adresse :	N°			Voie										
	Code Postal			Commune						Pays				

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2025

Exercice ouvert le	01102024	et clos le	30092025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
MUREX SAS 15 BOULEVARD DE L'AMIRAL BRUIX 75116 PARIS France	15 BOULEVARD DE L'AMIRAL BRUIX 75116 PARIS
SIRET 33869586900077	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :
SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	EDITEUR DE LOGICIEL	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	76 874 866
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
			PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W		
--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	861 028

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF		Nom et adresse du prestataire		
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :			
Tél :	Tél :			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :			
CGA		Viseur conventionné		N° d'agrément CGA
Date :	02012026	Lieu :	PARIS	
Qualité :	DIRECTEUR GENERAL			
Nom du signataire :	M EDDE JEAN GABRIEL			

I

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e		
				f		
				g		
				h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j		
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

J

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	

K

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
MVLT imputée sur les PVLt de l'exercice		
MVLT réalisée au cours de l'exercice		
MVLT restant à reporter		

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE 01102024

ET CLOS LE 30092025

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Société anonyme par actions simplifiée MUREX
15 BOULEVARD DE L'AMIRAL BRUIX
PARIS
PARIS
75116 PARIS

Ancienne adresse en cas de changement

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 02012026

Signature,

Nom et qualité du signataire

Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche, explications au recto.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS			ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS												
Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	Nombre de parts	NOM, PRÉNOMS PROFESSION LIEU PRINCIPAL D'EXERCICE DE LA PROFESSION	Achats	CHARGES EXTERNES					Impôts taxes et versements assimilés	CHARGES DE PERSONNEL			Charges financières	Amortissements	Total par associé
				Locations mobilières ou immobilières	Charges locatives et de copropriété	Entretien et réparations	Transports de biens	Autres charges externes		Rémunérations		Charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance			
										Salaires et appointements	Congés payés				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
		REPORTS ÉVENTUELS.....													
		← TOTAL PAR COLONNE →													

Si le nombre de cadres est insuffisant joindre un état de même modèle et reporter les totaux dans le dernier des cadres ci-dessus.

Certifié conforme



MUREX

Société par actions simplifiée au Capital de 1.117.600 Euros
Siège social : 15-25 Boulevard de l'Amiral Bruix – 75116 Paris
338 695 869 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
PRISES PAR L'ASSOCIE UNIQUE
LE 20 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six,
Le 20 janvier à 12 heures 00.

L'Associé Unique de la société Murex S.A.S., la société Murex International Luxembourg S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège est situé 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75043, représenté par Monsieur Néel Laurent, en sa qualité d'administrateur, a été invité par le Président de la Société à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 30 septembre 2025,
- Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice écoulé, quitus au Président et aux Directeurs Généraux,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation des résultats,
- Pouvoirs et formalités.

Le cabinet KPMG S.A, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué conformément aux statuts, est absent et excusé.

Les représentants du Comité Social et Economique, régulièrement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2312-77 (anciennement article L.2323-67) du Code du travail, assistent à la réunion.

Monsieur Maroun Eddé préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président met à la disposition de l'Associé Unique les documents suivants :

- Copie de la lettre de convocation de l'Associé Unique,
- Copie des lettres de convocation des représentants du Comité Social et Economique,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes),
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 30 septembre 2025,
- Le texte des projets de décisions.

Le Président déclare que les documents et renseignements visés à l'article 15.1.5 des statuts ont été adressés à l'Associé Unique ou tenus à sa disposition au siège social.

Le Président indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux membres du Comité Social et Economique.

L'Associé Unique lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne lecture de son rapport de gestion et du rapport général du Commissaire aux Comptes, à la suite de quoi, l'Associé Unique prend les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le Président sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2025, et du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif aux comptes de ce même exercice, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice après impôt de 118.884.769,93 €

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article 233 quarter du Code Général des impôts, approuve les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code, engagées au cours de l'exercice écoulé, pour un montant total de 153.776 €, ces charges ayant donné lieu à une imposition de 15.378 €.

En conséquence, il approuve les actes de gestion accomplis par le Président et le Directeur Général au cours de l'exercice social écoulé et donne au Président et au Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 118.884.769,93 € comme suit :

Bénéfice distribuable	118.884.769,93 €
- Au titre de dividendes aux actionnaires	70.000.000,00 €
- Compte de réserves facultatives	48.884.769,93 €
- Solde du compte « report à nouveau » au 30/09/2025	1.034.370,67 €
Solde du compte « report à nouveau » après affectation	1.034.370,67 €

Un dividende de 12.526,84 € par action sera distribué et mis en paiement au plus tard le 30 juin 2026.

L'Associé Unique constate qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

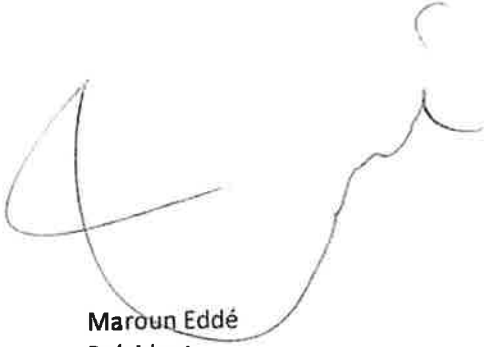
Exercices	Dividendes	Montant du dividende par action	Abattement fiscal de 40%	Abattement fiscal de 50%
2022	-	-	-	
2024	180.045.360	32.220,00	72.018.144	
2024	54.762.400	9.800,00	21.904.960	
2025	55.700.000	9.967,79	22.280.000	
2025	136.906.000	24.500,00	54.762.400	

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'extraits ou de copie du procès-verbal constatant ces délibérations à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications y afférents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et l'Associé Unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a series of loops and a final flourish.

Maroun Eddé
Président

A handwritten signature in blue ink, featuring a long, sweeping horizontal stroke with a small, stylized 'K' or 'R' shape above it.

L'Associé Unique



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Certifié conforme

MUREX S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

MUREX S.A.S.
15-25 boulevard de l'Amiral Bruix - 75116 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

MUREX S.A.S.

15-25 boulevard de l'Amiral Bruix - 75116 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

À l'Associé unique de la société MUREX S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MUREX S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Murex S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 septembre 2025



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 10 décembre 2025

KPMG S.A.



10/12/2025 19:46

Signé par **Kamal Samaha**

Kamal Samaha

Associé

Murex S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 septembre 2025

Bilan Actif

MUREX SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25

Edition du 08/12/25

Devise d'édition

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/09/2025	Net (N-1) 30/09/2024
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	79 238 754	23 866 872	55 371 881	32 076 487
Concession, brevets et droits similaires	4 974 932	4 646 175	328 757	443 097
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	84 213 685	28 513 047	55 700 638	32 519 584
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	66 790 575	49 468 910	17 321 666	15 711 046
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	7 960		7 960	
TOTAL immobilisations corporelles :	66 798 535	49 468 910	17 329 625	15 711 046
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 270 890		2 270 890	2 270 890
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	34		34	34
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 875 957		3 875 957	3 735 922
TOTAL immobilisations financières :	6 146 881		6 146 881	6 006 846
ACTIF IMMOBILISÉ	157 159 102	77 981 957	79 177 145	54 237 476
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	83 889		83 889	208 756
Créances clients et comptes rattachés	76 365 125	1 585 049	74 780 076	57 711 068
Autres créances	7 423 346		7 423 346	14 958 495
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	83 872 360	1 585 049	82 287 311	72 878 319
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	247 993 181		247 993 181	16 329 715
Disponibilités	224 078 737		224 078 737	482 847 480
Charges constatées d'avance	29 539 927		29 539 927	28 426 513
TOTAL disponibilités et divers :	501 611 845		501 611 845	527 603 708
ACTIF CIRCULANT	585 484 205	1 585 049	583 899 156	600 482 027
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	1 078 720		1 078 720	174 798
TOTAL GÉNÉRAL	743 722 026	79 567 006	664 155 021	654 894 301

Bilan Passif

MUREX SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25
Edition du 08/12/25
Devise d'édition

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2025	Net (N-1) 30/09/2024
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 1 117 600	1 117 600	1 117 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 153 290	2 153 290
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	111 760	111 760
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 034 371	91 772 672
Résultat de l'exercice	118 884 770	101 167 699
TOTAL situation nette :	123 301 791	196 323 021
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	55 371 881	32 076 486
CAPITAUX PROPRES	178 673 671	228 399 507
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 607 696	199 806
Provisions pour charges	6 248 814	4 611 940
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 856 509	4 811 746
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		12 717
TOTAL dettes financières :		12 717
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 945 307	24 687 104
Dettes fiscales et sociales	167 664 968	161 728 811
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	13 566 414	16 411 125
TOTAL dettes diverses :	231 176 689	202 827 040
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	246 427 821	218 753 326
DETTES	477 604 510	421 593 083
Ecarts de conversion passif	20 330	89 965
TOTAL GÉNÉRAL	664 155 021	654 894 301

Compte de Résultat (Première Partie)

MUREX SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25
Edition du 08/12/25
Devise d'édition

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/09/2025	Net (N-1) 30/09/2024
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	645 485	27 243 879	27 889 365	55 171 230
Production vendue de services	23 327 133	401 522 366	424 849 499	398 390 515
Chiffres d'affaires nets	23 972 618	428 766 246	452 738 864	453 561 746
Production stockée			39 143 145	40 095 609
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 742 976	4 053 425
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			139 636 901	122 025 994
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			633 261 886	619 736 773
CHARGES EXTERNES			(114 384)	(24 618)
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			256 935 382	238 105 267
TOTAL charges externes :			256 820 999	238 080 649
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			10 864 933	10 430 943
CHARGES DE PERSONNEL			148 566 329	139 357 091
Salaires et traitements			82 918 761	80 383 749
Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :			231 485 090	219 740 839
DOTATIONS D'EXPLOITATION			22 804 352	14 895 406
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations			1 585 049	1 543 170
Dotations aux provisions sur actif circulant			3 244 569	1 513 478
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			27 633 970	17 952 053
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			9 934 381	5 914 483
CHARGES D'EXPLOITATION			536 739 374	492 118 968
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			96 522 512	127 617 805

Compte de Résultat (Seconde Partie)

MUREX SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25
Edition du 08/12/25
Devise d'édition

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2025	Net (N-1) 30/09/2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	96 522 512	127 617 805
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	56 630 577	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	47 018	69 203
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	3 785 386	339 531
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	15 286 147	20 485 257
	75 749 128	20 893 991
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	14 558 441	2 454 821
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	14 558 441	2 454 821
RÉSULTAT FINANCIER	61 190 687	18 439 170
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	157 713 199	146 056 975
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 964
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	8 019 122	157 137
	8 019 122	164 101
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		8 393
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	39	4 408
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	31 314 516	32 101 494
	31 314 555	32 114 295
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(23 295 433)	(31 950 194)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	9 879 912	12 039 842
Impôts sur les bénéfices	5 653 085	899 240
TOTAL DES PRODUITS	717 030 135	640 794 865
TOTAL DES CHARGES	598 145 365	539 627 166
BÉNÉFICE OU PERTE	118 884 770	101 167 699

ANNEXE - Elément 1 bis

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

A- EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

- Les moyens consacrés à la recherche développement sont restés restent stable sur l'exercice, et devraient être intensifiés sur les prochaines années.
- Les Crédits d'Impôts Recherche au titre de l'année civile 2024 d'un montant de 3.625.788 €, correspondant à 30% des dépenses engagées.
- Compte tenu de ces investissements R&D éligibles au Crédit d'Impôts Recherche, le taux d'impôt société réduit de 10% applicable depuis le 1er janvier 2019 en France pour les activités liées à la propriété intellectuelle sur les logiciels a pu être reconduit.
- Le taux de change Euro/dollars a été en moyenne sur l'exercice de 1.0844 cette année contre 1.1059 l'année passée.

B- CHANGEMENTS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.

Aucune dérogation aux principes et méthodes comptables n'ont été effectuées au cours de cet exercice.

Règles et Méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont :

- **Frais de recherche et de développement** : l'option de capitalisation des frais de recherches et développement a été activée pour la première fois en 2024. La durée d'amortissement retenue est de 5 ans.
- **Immobilisations corporelles** : les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), ou à leur coût de production.
- **Les amortissements** pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens. Un amortissement dérogatoire a été pris en compte pour le maintien du mode dégressif.
- **Amortissement dérogatoire** : La société a comptabilisé un amortissement dérogatoire enregistré dans les comptes en lien avec les frais de développement liés à la conception de logiciels.
- **Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement** : la valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. En cas de valeur d'inventaire inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation a été constituée du montant de la différence.
- **Créances** : les créances sont valorisées à leurs valeurs normales. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
- **Opération en devises** : Les charges et produits en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises, figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de la clôture de l'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en 'écart de conversion'.
- **Disponibilité** : Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.
- **Valeur Mobilière de Placement (VMP)** : les VMP sont valorisées selon la méthode FIFO

- **Achats** : Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature
- **Produits** : Le chiffre d'affaires de licences de logiciels provient de l'octroi de licences à des clients pour l'utilisation des logiciels de la Société. Il comprend les ventes de licences perpétuelles et périodiques de logiciels et est comptabilisé au moment de la mise en service (Go Live). Lorsque la mise en œuvre de la licence est réalisée en phases indépendantes, le chiffre d'affaires lié à chaque phase est reconnu dès son go-live en fonction des modules mis en œuvre. Les licences pour utilisateurs supplémentaires sont reconnues immédiatement dans la mesure où elles concernent un composant déjà en production.

Le chiffre d'affaires de location et de maintenance est facturé annuellement. Ces contrats de support sont conclus en même temps que l'achat initial de licence de logiciel. Le support peut être renouvelé par le client à la fin de chaque terme. Le chiffre d'affaires du support est comptabilisé linéairement sur la durée du contrat, la Société ayant une obligation continue d'exécution de ces services.

Les prestations de services comportent les coûts de mise en œuvre liés à la mise en service des licences. Le chiffre d'affaires est comptabilisé en utilisant un pourcentage d'avancement calculé sur la base des coûts de main d'œuvre engagés à date par rapport aux coûts de main d'œuvre totaux estimés pour exécuter le contrat.

Le chiffre d'affaires lié aux souscriptions provient également de contrats d'accès à des solutions basées sur le cloud (SaaS), du développement de solutions cloud et des services correspondants. Le chiffre d'affaires provenant des souscriptions de cloud est généralement reconnu linéairement sur la durée du contrat entre 1 et 5 ans.

- **IDR** : Le montant de provision enregistré correspond au montant de l'estimation complète déduction faite des montants versés aux fonds destinés au financement des IDR auprès de l'établissement Cardif.

Montant de l'estimation des indemnités de départ à la retraite au 30/09/25 :	6 900 405 €
Solde des fonds Cardif au 30/09/25 :	651 592 €
Montant de la provision enregistrée au compte 153000 :	6 248 813 €

La valeur retenue pour les principales hypothèses actuarielles et de leur base de détermination est la suivante à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Taux d'actualisation : 3.75%
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 2%
- Age de départ à la retraite : 64 ans

- **Identité de la société consolidante** : MUREX GROUP SAS
15 Boulevard de l'Amiral Bruix
75116 PARIS

- **Transactions liées** : Les transaction réalisées entre les sociétés liées sont réalisées et conclues à des conditions normales de marché.

Immobilisations

MUREX SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25
Edition du 08/12/25
Devise d'édition

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	40 095 609		39 143 145
Autres immobilisations incorporelles	4 978 900		163 080
TOTAL immobilisations incorporelles :	45 074 508		39 306 225
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	11 913 638		102 376
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	50 810 868		8 188 045
Emballages récupérables et divers	11 586		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			7 960
TOTAL immobilisations corporelles :	62 736 092		8 298 381
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	2 270 890		
Autres titres immobilisés	34		
Prêts et autres immobilisations financières	3 735 922		194 671
TOTAL immobilisations financières :	6 006 846		194 671
TOTAL GÉNÉRAL	113 817 446		47 799 277

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			79 238 754	
Autres immobilisations incorporelles		167 048	4 974 932	
TOTAL immobilisations incorporelles :		167 048	84 213 685	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers			12 016 014	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.		4 235 938	54 762 976	
Emballages récupérables et divers			11 586	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes			7 960	
TOTAL immobilisations corporelles :		4 235 938	66 798 535	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			2 270 890	
Autres titres immobilisés			34	
Prêts et autres immo. financières		54 636	3 875 957	
TOTAL immobilisations financières :		54 636	6 146 881	
TOTAL GÉNÉRAL		4 457 621	157 159 102	

Amortissements

MUREX SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25
Edition du 08/12/25
Devise d'édition

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	8 019 122	15 847 751		23 866 872
Autres immobilisations incorporelles	4 535 803	277 420	167 048	4 646 175
TOTAL immobilisations incorporelles :	12 554 924	16 125 171	167 048	28 513 047
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	5 795 658	1 426 030		7 221 689
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	41 229 387	5 253 151	4 235 317	42 247 221
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	47 025 046	6 679 181	4 235 317	49 468 910
TOTAL GÉNÉRAL	59 579 970	22 804 352	4 402 365	77 981 957

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Amortissements (suite)

MUREX SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25
Edition du 08/12/25
Devise d'édition

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement et de développement	31 314 516	8 019 122
Autres immobilisations incorporelles		
TOTAL immobilisations incorporelles :	31 314 516	8 019 122
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions installations générales		
Installations techniques et outillage industriel		
Installations générales, agencements et divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique et mobilier		
Emballages récupérables et divers		
TOTAL immobilisations corporelles :		
Frais d'acquisition de titres de participations		

TOTAL GÉNÉRAL	31 314 516	8 019 122
----------------------	-------------------	------------------

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

Méthode d'amortissement

MUREX SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25
Edition du 08/12/25

[illegible]

Provisions Inscrites au Bilan

MUREX SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25
Edition du 08/12/25
Devise d'édition

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	32 076 486	31 314 516	8 019 122	55 371 881
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	32 076 486	31 314 516	8 019 122	55 371 881

Provisions pour litiges		521 000		521 000
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	174 798	1 078 720	174 798	1 078 720
Prov. pour pensions et obligat. simil.	4 611 940	1 636 874		6 248 814
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges	25 008	7 976	25 008	7 976
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	4 811 746	3 244 570	199 806	7 856 509

Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	1 543 170	1 585 049	1 543 170	1 585 049
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	1 543 170	1 585 049	1 543 170	1 585 049

TOTAL GÉNÉRAL	38 431 402	36 144 134	9 762 097	64 813 439
----------------------	-------------------	-------------------	------------------	-------------------

État des Échéances des Créances et Dettes

MUREX SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25
Edition du 08/12/25
Devise d'édition

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	3 875 957	281 201	3 594 756
TOTAL de l'actif immobilisé :	3 875 957	281 201	3 594 756
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	7 797 720	6 849 514	948 206
Autres créances clients	68 567 405	68 567 405	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	1 407	1 407	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	169 800	169 800	
État - Impôts sur les bénéfices	2 825 991	2 825 991	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	4 353 662	4 353 662	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	72 486	72 486	
TOTAL de l'actif circulant :	83 788 471	82 840 265	948 206
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	29 539 927	29 539 927	

TOTAL GÉNÉRAL	117 204 355	112 661 393	4 542 962
----------------------	--------------------	--------------------	------------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Après des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	49 945 307	49 945 307		
Fournisseurs et comptes rattachés	93 870 652	93 870 652		
Personnel et comptes rattachés	68 346 208	68 346 208		
Sécurité sociale et autres organismes	50 005	50 005		
Impôts sur les bénéfices	43 911	43 911		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	5 354 192	5 354 192		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	13 566 414	13 566 414		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	246 427 821	246 427 821		

TOTAL GÉNÉRAL	477 604 510	477 604 510		
----------------------	--------------------	--------------------	--	--

Produits à Recevoir

MUREX SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25
Edition du 08/12/25
Devise d'édition

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	11 308 006
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	60 446
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	8 610 655
TOTAL	19 979 107

Charges à Payer

MUREX SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25
Edition du 08/12/25
Devise d'édition

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 162 859
Dettes fiscales et sociales	140 268 540
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	2 174 174
TOTAL	168 605 573

Charges et Produits Constatés d'Avance

MUREX SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25
Edition du 08/12/25
Devise d'édition

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	29 539 927	246 427 821
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	29 539 927	246 427 821

Composition du Capital Social

MUREX SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25
Edition du 08/12/25
Devise d'édition

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	5588	200
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	5588	200

Tableau des variations des capitaux propres

MUREX SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25
Edition du 08/12/25

Libellé	A Nouveau	Operations sur capitaux propres	Affectation de résultat	Dividendes	Résultat Net	Solde
Capital	1 117 600					1 117 600
Primes	2 153 290					2 153 290
Ecart de réévaluation	0					0
Réserve légale	111 760					111 760
Réserve statutaire	0					0
Réserves règlementées	0					0
Autres réserves	0					0
Réserves consolidées	0					0
Titres d'autocontrôle	0					0
Report à nouveau	91 772 672		129 919 396	-191 906 000		29 786 068
Résultat N-1 à affecter	0				0	0
Acomptes sur dividendes versés						
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées	32 076 486	23 295 395				55 371 881
Ecart de conversion						
Capitaux propres	127 231 808		129 919 396	-191 906 000	0	88 540 599

Libellé	A Nouveau		Dividendes	Résultat Net	Paiement Dividendes	Solde
Associés - Dividendes à payer	0		191 906 000		-191 906 000	0
Balance 4570000	0		191 906 000	0	-191 906 000	0

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

MUREX SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25
Edition du 08/12/25
Devise d'édition

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
Ventes de Licences	27 889 365
Ventes de Maintenances	216 775 963
Ventes de Rentings	95 744 865
Ventes de Prestations de services	103 209 937
Refactuations de Frais	9 118 734

TOTAL	452 738 864
-------	-------------

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
Ventes France	23 972 618
Hors France	428 766 246

TOTAL	452 738 864
-------	-------------

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

MUREX SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25
Edition du 08/12/25
Devise d'édition

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
Reprise sur Provision réglementé	8 019 122	7878000

TOTAL	8 019 122	
-------	-----------	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
Différence de règlement	39 6781000	
Dotation aux provisions Réglementées	31 314 516	6872000

TOTAL	31 314 555	
-------	------------	--

MUREX SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25
Edition du 08/12/25
Devise d'édition

RUBRIQUES	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Cautions et Avals	62 280
TOTAL	62 280

Engagements Financiers

MUREX SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25
Edition du 08/12/25
Devise d'édition

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	49 690 651
LOYER	46 308 894
SAR	3 381 757

TOTAL	49 690 651
-------	------------

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	

TOTAL	
-------	--

Effectif Moyen

MUREX SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25
Edition du 08/12/25
Devise d'édition

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	1187	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	13	
Ouvriers		
TOTAL	1200	

Accroissements et Allègements Dettes Futures d'Impôts

MUREX SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25
Edition du 08/12/25
Devise d'édition
Taux prévisionnel d'imposition :

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	Montant
Accroissements	
Participation 2025	9 879 912
Provision Clients douteux	1 585 049
Provision SAR	5 357 557
Dotation IFC	6 248 814
Ecart de conversion	20 330
Organic	10 599

TOTAL DES ACCROISSEMENTS	23 102 261
---------------------------------	-------------------

Allègements	
Participation 2024	12 039 872
Provision Clients douteux	1 543 170
Provision SAR	5 058 946
Dotation IFC	4 611 940
Ecart de conversion	89 965
Organic	11 578

TOTAL DES ALLÈGEMENTS	23 355 471
------------------------------	-------------------

Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

Liste des Filiales et Participations

MUREX SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25
Edition du 08/12/25
Devise d'édition

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital en USD	Réserves et RAN avant affecta' resultat en USD	Quote-part du capital détenue en pourcentage %	Valeurs comptables titres détenus Brute en EUR	Valeurs comptables titres détenus Nette en EUR	Prêts & avances consentis par la société non remboursés en USD	Montant des cautions et avals donnés par la société en USD	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé en USD	Résultat du dernier exercice clos en USD	Dividendes encaissés par société au cours exercice en USD
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONC. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu) Murex North America Inc.USD	2 800 000	2 914 730	100	2 270 890	2 270 890			186 402 453	30 853 243	59 000 000
2. participations (10 à 50% du capital détenu)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONC. LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPAT°										
1. filiales non reprises en A: - françaises										
- étrangères										
2. participations non reprises en A: - françaises										
- étrangères										

